

OFFRE D'EMPLOI

Chef de division – Loisirs et sports

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

DESCRIPTION D'EMPLOI

Tu as le sens du développement, un esprit critique et créatif et une passion pour l'innovation en loisir ? Tu rêves de concevoir des expériences qui rassemblent, inspirent et laissent une empreinte durable dans la communauté ? Plonge dans l'aventure de Beauharnois et deviens Chef de division – Loisirs et sports. Un rôle clé où ton leadership et ta vision contribueront activement à enrichir la vie communautaire par des programmes de loisirs et de sports dynamiques, inclusifs et mobilisateurs.

Ce que nous offrons :

- Salaire annuel entre 85 802 \$ à 115 649 \$;
- Horaire de 34 heures par semaine;
- Vendredi après-midi de congé à l'année;
- Télétravail en mode hybride possible ;
- Cellulaire fourni ou compensation financière;
- 14 journées fériées;
- Congés maladie;
- Assurance collective — REER autogéré;
- Programme d'aide aux employés;
- Et plus encore !

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Relevant de la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le Chef de division – Loisirs et sports est responsable de la planification, de l'organisation, de la gestion, de la coordination et de l'évaluation de l'ensemble des programmes et activités sportives et récréatives offerts par la Ville. Il travaille en étroite collaboration avec le Chef de division – Culture et vie communautaire et le Contremaître - Parcs, installations récréatives et sportives pour assurer une offre cohérente, efficace et de qualité.

Plus précisément, le titulaire du poste devra :

- Élaborer, réviser, recommander et mettre en œuvre les ententes, politiques, règlements et programmes du secteur du loisir et du sport;
- Soutenir les initiatives du milieu, en lien avec les orientations en matière de développement récréatif et sportif, et accompagner la mise sur pied d'activités et d'événements;
- Préparer des devis techniques et des appels de proposition;
- Superviser, mobiliser et encadrer l'équipe sous sa responsabilité en participant au recrutement, à la formation, à la gestion des performances et au développement professionnel;
- Participer à l'élaboration de la vision stratégique du Service et mettre en œuvre des plans d'action pour atteindre les objectifs fixés;
- Concevoir, planifier et réaliser des programmes et des événements sportifs et de loisirs adaptés aux besoins et aux intérêts de la communauté;
- Surveiller, évaluer et améliorer les opérations du Service à l'aide d'indicateurs clés de performance;
- Assurer une communication fluide et efficace au sein du Service ainsi qu'avec les partenaires internes et externes;
- Collaborer à la planification et à la gestion du budget du Service, et assurer une saine gestion des ressources financières;
- Superviser et coordonner des projets clés dans le respect des normes, des échéanciers et budgets;
- Surveiller les tendances du marché pour identifier les nouvelles pratiques, opportunités ou menaces pour le Service en demeurant en constante recherche de solutions ;

- Assurer le développement, la planification, l'organisation, la gestion, la coordination et le suivi des programmes, des activités et des événements de loisirs et de sports offerts à la population (incluant l'aréna et les camps de jour) ;
- Gérer divers plateaux sportifs et récréatifs afin de permettre le déploiement de la programmation de son secteur d'activités;
- Agir à titre d'agent facilitateur auprès des organismes récréatifs et sportifs, en les accompagnant dans la planification et la gestion de leurs projets;
- Développer avec les collègues des outils de gestion et de suivis pour répondre aux besoins des partenaires;
- Participer à la réalisation de projets spéciaux pour l'amélioration des infrastructures sportives et récréatives;
- Représenter le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire sur certains comités internes ou externes.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

Formation et expérience requise :

- Détenir un diplôme universitaire en loisir, culture et tourisme ou dans un domaine connexe ;
- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinentes dans le domaine ;
- Toute combinaison de formation et d'expériences pertinentes dans le domaine peut être considérée ;
- Détenir une expérience pertinente de travail en gestion d'un milieu syndiqué ;
- Expérience démontrée dans la planification stratégique et la gestion opérationnelle ;
- Avoir une facilité à travailler sur un horaire flexible et atypique et être doté d'une grande disponibilité ;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.
- Posséder une expérience significative en gestion de camps de jour, un atout;
- Posséder de l'expérience de partenariat ou de collaboration avec des organismes ou des associations sportives, un atout;

Aptitudes et compétences requises :

- Détenir une connaissance approfondie de l'industrie des loisirs, des sports et des tendances du marché;
- Être doté d'un esprit créatif, stratégique et être axé sur l'innovation ;
- Détenir un Leadership mobilisateur et de solides compétences en gestion d'équipe ;
- Posséder une habileté marquée en communication et en résolution de problèmes ;
- Fortes capacités analytiques et aptitude à la prise de décision ;
- Détenir la capacité à travailler de manière autonome tout en étant un membre collaboratif d'une équipe plus large et multidisciplinaire ;
- Posséder une habileté à travailler sous pression, à remplir différents mandats simultanément et à respecter les échéanciers ;
- Maîtriser les outils informatiques et logiciels nécessaires à la réalisation de ses tâches.

DATE D'AFFICHAGE

Tu as jusqu'au **19 juin 2025 inclusivement** pour nous faire parvenir ton curriculum vitae accompagné d'une photocopie des diplômes requis par courriel à rh@ville.beauharnois.qc.ca.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

La Ville de Beauharnois souscrit au principe d'équité en emploi et offre des opportunités d'emploi à tous sans égard à leur sexe, origine ethnique ou tout autre critère de discrimination illégal. Dans ce document, le générique masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.
